



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 16/04/21.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE CANTAL DES CRÉNEAUX DE VACCINATION OUVERTS DÈS CE WEEK-END AUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU VIRUS DE LA COVID-19

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,4 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et dans le Cantal ce sont 34 208 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin et 11 544 qui ont reçu les deux doses, au 15 avril.

Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités et en centre de vaccination pour toutes les personnes âgées de 60 et plus.

Afin de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, des sites et créneaux de vaccination vont leur être proposé dès ce week-end dès samedi 17 avril.

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils sont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Dans le Cantal, des créneaux dédiés seront tout d'abord proposés au centre de vaccination du Centre hospitalier d'Aurillac (au prisme) pour les professionnels éligibles dès ce samedi 17 avril de 9h à 17h.

Les professionnels éligibles peuvent ainsi se présenter sur rendez-vous (pris par téléphone uniquement : **04 71 46 46 80**) et se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC